

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200623-DM2020_1ET2-BF

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 23 juin 2020

Délibération n° : 2020_42

Date de convocation : 16 juin 2020

Objet : **Décision modificative N°2**

Par la suite d'une convocation en date du 16 juin 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 23 juin 2020 à 17h, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Jean-Paul HOFFMANN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique BUCCI-ALBERTO, Conseillère communautaire, présente (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, présente (1 voix) ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)

- **Aiguilles** - Sylvain DAOL-LENA Adjoint au Maire, excusé ; Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé

- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)

- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente (1 voix)

- **Château-Ville-Vieille** - Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)

- **Eyglis** - Anne CHOUVET, Maire, présente (1 voix)

- **Guillestre** - Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée

- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Conseiller municipal, présent (1 voix)

- **Vars** - Arnaud DE BLUZE DE SAINT-ARROMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La délibération 2018-69 du Comité syndical du 6 décembre 2018 validant la candidature au Programme Opérationnel Inter-régional FEDER du massif des Alpes (POIA) sur la gestion intégrée des risques naturels et la programmation des actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc dans le cadre du POIA ;

Considérant :

- La convention d'attribution de FEDER sur le dossier POIA « GIRN » ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200623-DM2020_1ET2-BF

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 23 juin 2020

Délibération n° : 2020_42

Date de convocation : 16 juin 2020

Objet : **Décision modificative N°2**

Le Comité syndical, réuni le 23 juin 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de suffrages : 31

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 02

Nombre de suffrages exprimés : 21

Votes Contre : 0 Pour : 21

Abstentions : 00

Décide :

De procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget prévisionnel 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
74	7477	néant	Acompte lié à la remontée de dépenses n°1 prévue en novembre 2020	14'000,00 €
Total				14'000,00 €

DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	617	néant	Étude sur la gestion de crise	7'000,00 €
011	6128	néant	Actions de sensibilisation des gestionnaires de campings	7'000,00 €
Total				14'000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

